

02/09/2009

**2 septembre 2009 :
signature des conventions de programmation
du Pays de Caen-Métropole et de l'agglomération Caen la mer**

**Bénéficiant des aides de l'État et de la Région Basse-Normandie,
Caen la mer et Caen-Métropole vont pouvoir lancer
des projets majeurs pour leur développement.**

**C'est la première phase (2008-2010) de l'application du volet territorial
du Contrat de Projet État-Région (CPER) 2007-2013.**

La seconde phase interviendra en 2011.

Les contrats territoriaux conclus dans le cadre du contrat de plan État-Région 2000-2006 sont devenus un outil d'aménagement du territoire dans la région. Ces conventions territoriales privilégient une démarche partenariale et l'expression des besoins des territoires en complément des politiques régionales ou nationales.

L'État et la Région Basse-Normandie ont souhaité, dans le cadre du Contrat de Projet 2007-2013 (CPER), signé le 6 mars 2007, adjoindre un volet territorial pour accompagner les projets de développement des territoires bas-normands (13 Pays, 5 agglomérations - Caen, Cherbourg, Alençon, Flers, Saint-Lô - et 3 Parcs Naturels Régionaux). **Ce volet territorial est doté de 100 millions €**, dont 36 millions € émanant de la Région, 36 millions € de l'État et 28 millions € restant à mobiliser (fonds européens, crédits de droit commun de l'État et de la Région, autres collectivités locales, etc).

L'enveloppe de 72 millions € de ce volet territorial (contributions État et Région) a été répartie entre les trois types de contrats (Pays, agglomérations et Parcs naturels régionaux) de façon à maintenir les montants à un niveau équivalent de celui de la période de contractualisation précédente (2000-2006) et selon un dispositif de péréquation.

Les agglomérations se sont vu affecter une enveloppe de 26 825 000 €. Pour les Pays, le montant affecté est de 41 675 000 €.

L'accompagnement des projets des territoires doit faire l'objet de conventions de programmation déclinables en deux programmes triennaux : 2008-2010 et 2011-2013.

Ces conventions ont pour objectif le financement d'actions structurantes éligibles aux thèmes d'intervention prioritaires de l'État et de la Région formalisés autour de trois axes :

- Aménagement – environnement,
- Développement économique,
- Services à la population.

La nécessaire cohérence territoriale a conduit la communauté d'agglomération Caen la mer et le Pays de Caen-Métropole à élaborer leurs programmes d'actions en étroite concertation afin d'assurer leur complémentarité.

Le volume total des crédits (État et Région) disponible pour la communauté d'agglomération Caen la mer pour la période 2007-2013 s'élève à 11,6 M€ et pour le Pays de Caen-Métropole à 5,6 M€.

Le montant total des opérations programmées pour la période 2008-2010 s'élève, quant à lui, à :

- 4 870 171 € pour la communauté d'agglomération **Caen la mer**, dont une **participation État-Région de 1 583 878 €**,
- 18 189 426 € pour le **Pays de Caen-Métropole**, dont une **participation État-Région de 2 584 500€**.



De gauche à droite : Christian Leyrit, Préfet de la région Basse-Normandie et Préfet du Calvados, Philippe Duron, Président de Caen la mer et de Caen Métropole, Laurent Beauvais, Président de la région Basse-Normandie.

Cette future contractualisation offrira tant à Caen la mer qu'à Caen-Métropole des moyens importants pour le développement d'un territoire riche par sa superficie et sa diversité, ses atouts, son histoire.

Les programmes pluriannuels 2011-2013 de Caen la mer et de Caen-Métropole feront l'objet d'une seconde convention de programmation avant la fin de l'année 2011. Ils devront être préparés et étudiés avec l'État et la Région en 2010. Ils tiendront compte de l'évaluation à mi-parcours de la convention-cadre.

A – Caen la mer

Sur la base d'un diagnostic et d'orientations stratégiques approuvés lors du conseil communautaire du 8 février 2008, **une convention territoriale cadre a été signée avec l'État et la Région le 13 mars 2008.**

La convention territoriale cadre a pour objet de définir, jusqu'à fin 2013, les actions et opérations qui traduisent concrètement les grandes orientations stratégiques et les thèmes d'interventions retenus conjointement par Caen la mer, l'État et la Région dans le cadre du volet territorial du CPER 2007-2013.

Elle prévoit, en outre, qu'une **convention de programmation** sera établie pour le premier programme d'actions triennal **2008-2010**, laquelle a été soumise pour avis aux commissions concernées puis **adoptée par le bureau communautaire du 4 juin 2009**.

Elle précise les opérations soutenues et validées par les services de l'État et le Conseil régional en date du 18 juin 2009. Chaque opération comporte une estimation financière identifiant les participations prévisionnelles des co-financeurs.

Les opérations programmées par Caen la mer s'articulent autour de trois axes principaux :

- 1 - Renforcer la politique d'aménagement numérique de l'agglomération
- 2 - Accompagner la qualité du cadre de vie dans une agglomération moderne
- 3 - Développer l'offre de services à la population

Le montant total des opérations pour la période 2008-2010 s'élève pour la communauté d'agglomération à 4 870 171 €, dont une participation État-Région de 1 583 878 €.

B- Caen-Métropole

Conformément à la convention d'application du volet territorial du CPER 2007-2013 cosignée par l'État et la Région le 03 juillet 2007, le Syndicat Mixte Caen-Métropole, structure porteuse du Pays, a élaboré un diagnostic synthétique du territoire (présentation de la situation socio-économique et environnementale, présentation des principaux enjeux pour l'avenir) et une stratégie à moyen et à long terme pour son développement.

Quatre axes stratégiques issus de la Charte de développement du territoire ont été définis dans cette convention :

- ✓ AXE 1 : Aménager et structurer le territoire
- ✓ AXE 2 : Soutenir et développer l'accompagnement social, l'offre de logements suffisante et diversifiée et les services à la population
- ✓ AXE 3 : Préserver et valoriser l'environnement et le cadre de vie
- ✓ AXE 4 : Animer le territoire et communiquer

Le Syndicat a signé avec l'État et la Région, le 13 mars 2008, une convention territoriale cadre qui a pour objet de définir, jusqu'à fin 2013, les actions et opérations qui traduisent concrètement les grandes orientations stratégiques et les thèmes d'interventions retenus conjointement par Caen-Métropole, l'État et la Région dans le cadre du volet territorial du CPER 2007-2013.

Pour chaque territoire, une dotation a été calculée. Le montant indicatif du Pays de Caen-Métropole est de 5 600 000 €. Il correspond aux financements cumulés de l'État et la Région mobilisables sur la période 2008/2013 hors financement de « droit commun » de l'État et de la Région et hors crédits européens. **Pour la période 2008/2010, la dotation maximum est de 2 800 000 €.**

La mise au point du programme d'actions est le fruit d'un important travail de la commission « Pays » qui regroupe des représentants des collectivités membres. Elle a notamment analysé les projets au regard de leur pertinence par rapport à la stratégie du territoire.

Un projet de programme d'actions a été transmis à l'État et à la Région fin décembre après délibération du Comité Syndical du 17 décembre 2008. Ce projet a été étudié par les services de l'État et de la Région et des réunions de négociation réunissant les services et les

élus de Caen-Métropole, l'État et la Région ont ensuite permis de finaliser le programme d'actions.

Ce programme d'actions fait l'objet d'une Convention de programmation adoptée par le Comité Syndical le 17 juin 2009.

Le montant total des opérations pour la période 2008-2010 s'élève pour Caen-Métropole à 18 189 426 € dont une participation État-Région de 2 584 500 €.

Contacts presse :

Direction de la communication - Marc Thébault - 02 31 39 40 56 -
courriel : m.thebault@agglo-caen.fr

Tous les dossiers sur le site : www.caenlamer.fr

Le RSS est disponible sur le site de l'agglomération



Les opérations prévues par Caen la mer

1 - Renforcer la politique d'aménagement numérique de l'agglomération :

	Coût total HT (montant indicatif)	CPER volet territorial 2008-2010	% d'intervention des crédits territoriaux
Numérisation de l'espace d'activité économique du plateau de Colombelles	504 000 €	201 600 €	40%
Développement de services numériques sur l'espace d'activité économique du plateau de Colombelles	100 000 €	40 000 €	40%
Mise en place d'un Espace Numérique d'Entreprise (ENE)	300 000 €	120 000 €	40%
Sous-total 1	904 000 €	361 600 €	

2 - Accompagner la qualité du cadre de vie dans une agglomération moderne :

	Coût total HT (montant indicatif)	CPER volet territorial 2008-2010	% d'intervention des crédits territoriaux
Mise en œuvre du réseau cyclable communautaire – phase n°1	330 000 €	100 000 €	30%
Plan de déplacements (PDE/PDA)	85 000 €	34 000 €	40%
Elaboration et suivi de l'agenda 21	320 000 €	-	-
Sous-total 2	735 000 €	134 000 €	

3 - Développer l'offre de service à la population :

	Coût total HT (montant indicatif)	CPER volet territorial 2008-2010	% d'intervention des crédits territoriaux
Les NTIC* aux services des usagers des établissements culturels	175 000 €	70 000 €	40%
Informatisation de l'ésam Caen**	646 171 €	54 278 €	8%
Restructuration du stade nautique – phase n°1	2 340 000 €	936 000 €	40%
Aménagement d'un parc péri-urbain sur le site de l'abbaye d'Ardenne – phase n°1	70 000 €	28 000 €	40%
Sous-total 3	3 231 171 €	1 088 278 €	

* NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

** ésam Caen : école supérieure des arts et médias de Caen

Total	4 870 171 €	1 583 878 €
--------------	--------------------	--------------------



Les opérations prévues par Caen-Métropole

LIBELLE DE L'OPERATION	COÛT EN EUROS HT	MAITRISE D'OUVRAGE	ETAT	REGION	% intervention des crédits territoriaux
			Volet territorial	Volet territorial	
AXE 1 : Aménager et structurer le territoire					
Axe 1.1 Assurer un développement économique harmonieux, anticiper les éventuelles mutations économiques, promouvoir et soutenir l'emploi, la formation et l'insertion					
Etude d'ingénierie pour la labellisation « ZNM » de la zone d'activités de Cardonville à BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE	20 000	Communauté de communes "Entre Thue et Mue"	5 000		25
Axe 1.3 Favoriser une politique de déplacements et de transports, adaptée et harmonisée à l'échelle du Pays					
Enquête Ménages - Déplacements standard CERTU à l'échelle du département du Calvados	600 000	Syndicat Mixte Caen-Métropole (Convention de groupement de commande avec Viacités et CG14)	200 000		33
Réalisation d'un schéma de pistes cyclables	50 000	Syndicat Mixte Caen-Métropole	20 000		40
Axe 1.4 Développer et valoriser l'offre touristique					
Sentier d'interprétation de la Vallée de la Guigne	157 037	Communauté de communes Evrecy Orne Odon		62 800	40
AXE 2 : Soutenir et développer l'accompagnement social, l'offre de logements suffisante et diversifiée et les services à la population					
Axe 2.1 Soutenir et favoriser le maintien, la création, l'adaptation et l'accessibilité des équipements et services à la population, satisfaire les nouveaux besoins en matière de services					
Elaboration d'un Schéma de services à la population	10 250	Syndicat Mixte Caen-Métropole	4 100		40
Réalisation d'un 2ème RAM (Relais d'Assistantes Maternelles)	114 000	Communauté de communes " Val-es-Dunes"		45 600	40
Réalisation d'un complexe aquatique	8 990 000	Communauté de communes "Cœur de Nacre"	550 000	100 000	7
Réalisation d'un complexe aquatique	6 900 000	Communauté de communes " Val-es-Dunes"	650 000	610 000	18
Construction d'une piscine et d'un équipement sanitaire pour la plage	1 348 139	Commune de Ouistreham		337 000	5
Total crédits territoriaux Etat - Région : 2 584 500 €, soit 46,15% de la dotation du pays			1 429 100	1 155 400	